



Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du lundi 29 mars 2021 à 19h30

Sous la présidence de M. Patrick GIRARD, Maire

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars, à 19h30 en raison des normes sanitaires, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle polyvalente, à huis-clos, sous la présidence de Patrick GIRARD, Maire.

Convocation :	Affichage :	Nombre de conseillers :	Membres excusés :
15/03/2021	15/03/2021	<i>En exercice : 15 Présent(s) : 11 Votant (s) : 13 Pouvoir (s) : 1 Absent(s) : 4</i>	<ul style="list-style-type: none">• Mme MARCQ Sophie• M. POPOVITCH Sébastien• M. BAEHL Alain• Mme BOUCHARA Laure (P)

Objet: Contrôle technique des points d'eau incendie

Adopté	
Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Monsieur Patrick GIRARD, Maire, expose à l'assemblée que dans le cadre du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, il y a lieu de réaliser régulièrement des contrôles techniques des points d'eau incendie (poteaux d'incendie,).

Il est proposé de confier ces contrôles au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de confier la mission de contrôle techniques des points d'eau incendie au SDEA
Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

Publié et Transmis à la sous-préfecture le 30/03/2021

Le Maire, Patrick GIRARD